

Cap Atlantique attache une grande importance à la protection de vos données personnelles et au respect de votre vie privée. A ce titre, le présent document vise à vous informer des pratiques concernant la collecte, l'utilisation et le partage des données personnelles que nous recueillons dans le cadre de la fiscalité locale.

Nous vous informons que Cap Atlantique agit en qualité de responsable de traitement et est représentée par Monsieur Le Président – 3 avenue des Noëllles – BP64 – 44503 La baule.

1. Les finalités du traitement

Les informations que nous recueillons font l'objet de traitements destinés à :

1. L'exploitation des données foncières et d'occupations (taxe d'habitation) pour :

- Permettre à la Collectivité d'effectuer des études prospectives, de l'aménagement et des besoins en termes d'habitations et d'équipements publics ;
- Mesurer les variations de valeurs locatives sur un quartier, avant et après une opération d'aménagement (démolition, rénovation, réhabilitation, travaux);
- Réaliser des simulations après modification des paramètres d'évaluation foncière;
- Mesurer sur plusieurs années l'impact sur les recettes fiscales, du travail des Services Fiscaux;
- Vérifier les exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour signaler les modifications à la DGFIP ;
- Préparer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et vérifier la cohérence des évaluations foncières de la Liste41
- Rassembler les éléments d'évaluation foncière pour que la DGFIP et la CIID procèdent à l'évaluation des propriétés bâties (CGI, art.1505)
- Signaler à la DGFIP les informations sur l'évaluation du foncier ou sur l'occupation TH qui paraissent périmées ou incomplètes, celle-ci restant seule décideur de la suite à donner à ces signalements ;
- Permettre à la Collectivité d'effectuer des études prospectives sur l'occupation des locaux ;
- Analyser l'évolution de la vacance des locaux ;
- Mesurer sur plusieurs années les variations sur les occupations.

2. L'exploitation des données rôles TF TH CFE / IFER CVAE :

- Répondre aux demandes de renseignements des contribuables sur leur situation fiscale personnelle ;
- Vérifier ponctuellement que les électeurs dont la carte électorale a été retournée en mairie et leur conjoint ne sont pas inscrits au rôle de l'une des contributions directes communales ;

Analyser la répartition et l'évolution de l'assiette des impôts locaux (ex: valeur locative cadastrale, cause d'abattement) et des ressources qui en résultent, à partir de données statistiques non nominatives établies aux niveaux de la commune ou d'un quartier, à l'exclusion de toute analyse au niveau de la rue ou de l'adresse précise ;

Réaliser des études de même nature en matière de taxe professionnelle sur un échantillon de contribuables représentatif ou correspondant à une part significative de l'assiette de cette imposition ;

Réaliser des études et simulations globales sur les conséquences d'une modification des taux d'imposition ou de la politique d'abattement ;

Analyser la situation économique des entreprises, par secteur ou zone d'activité.

La base légale du traitement : Article 6 (1) e du règlement général sur la protection des données – RGPD : « le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ».

2. Les données traitées

Etat-civil, identité, données d'identification, images :

Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse des redevables de la fiscalité locale, adresse et photographie des biens

Vie personnelle :

Nombre de personnes à charge des redevables de la fiscalité locale

Les données sensibles ne sont pas traitées dans le cadre des présents traitements.

3. Les personnes concernées

Les traitements concernent les redevables de la fiscalité locale.

4. Les destinataires

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Les agents habilités du Service des Finances de CAP Atlantique pour la Taxe foncière sur la propriété bâtie et la taxe professionnelle;

- Les agents habilités du Service Développement Economique de CAP Atlantique pour la Taxe Professionnelle;

- Le prestataire informatique dans le cadre de la maintenance

- sur demande préalable, le public sous réserve de consulter uniquement les propres informations fiscales du contribuable qui en fait la demande.

Les données ne sont pas transmises hors de l'Union Européenne.

5. Durée de conservation des données

Les données rôles Taxe Foncière et Taxe professionnelle nominatives sont conservées 4 ans pour consultation, et les données non nominatives sont conservées 2 ans pour analyse.

6. Vos droits sur les données vous concernant

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition prévus par les articles 15, 16 et 17 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données)

Les droits à la portabilité et de suppression ne s'appliquent pas aux présents traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@cap-atlantique.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.